



La baisse de la natalité, quel impact sur les retraites ?

Jusqu'en 2012, la France réussissait l'exploit - très envié de nos voisins européens - de concilier un taux d'emploi des femmes de 25 à 49 ans supérieur à 80%, un taux de fécondité supérieur à 2 enfants par femme et la 1ère place sur le podium européen pour le pourcentage de femmes parmi les cadres et dirigeants d'entreprise.

L'ensemble des décisions prises ces dernières années (plafonnement du quotient familial, modulation des allocations familiales, réforme du congé parental partagé, baisse de la PAJE, faible revalorisation des allocations) ont privé les familles du soutien financier et logistique (modes de garde) compliquant l'accueil d'un 2ème ou 3ème enfant.

La chute de la natalité est particulièrement forte chez les classes moyennes qui ont été les plus impactées par ces mesures.

Depuis 2012, cette politique familiale menée en France a entraîné la perte de 80.000 naissances par an. A la fin 2019, il sera né quelques 740.000 bébés (hors Mayotte) contre plus de 820.000 bébés en 2012*.

Ces bébés qui ne naissent pas, sont des cotisants en moins pour les retraites de tous demain. Il est simple de comprendre que faute de futurs cotisants en nombre suffisant, il faut réduire les pensions qui seront versées à tous et à chacun.

L'autre option, n'est ce pas de réfléchir à des mesures de politique familiale raisonnées et efficaces ?

*En 2014, Mayotte où il naît 10.000 bébés par an a été inclus dans les statistiques de l'Insee. A périmètre constant, la natalité a donc bien chuté dès 2012 ; c'est bien une perte de 80.000 naissances par an à fin 2019.